

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 27 septembre 2016 à 18 h 30

Date de convocation : 20/09/2016
Affichage ordre du jour : 20/09/2016

Présents : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; BOURGERON-DUPRAT Agnès ; CAPELIER Céline ; DEJEAN Bernard ; DE SALVADOR Yannick ; IDOUX Alain ; MALDES Jean-Michel ; MATEO Nadine ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER P. ;

Pouvoirs : DURAND-RAMBIER Martine à COT André ; REZZOUG Fanchon à DE SALVADOR Yannick ;
Absents : FOURGEAUD Jean ;

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Lecture de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 août 2016

- 53-1 DM1 budget principal
- 54-2 approbation avenant n°1 convention hérault energies : groupement de commande fourniture électricité
- 55-3 convention d'adhésion CDG34 médecine préventive
- 56-4 convention SPA
- 57-5 cession foncière
- 58-6 révisions de loyers

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal désigne Mme Virginie BADAROUX comme secrétaire de séance.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière séance du 2 août 2016.

Concernant le point « 52-6 cession foncière place de l'Eglise »,
à la suite de la phrase « *Le propriétaire de la parcelle cadastrée E 595 s'est porté acquéreur d'une partie de la parcelle communale E 1093 pour une superficie de 11 m² lui permettant de créer un accès à sa propriété.* »

M. Philippe Tourrier souhaite que soit précisé :

Le propriétaire disposait déjà d'une servitude de passage sur cette parcelle communale.

Entendu l'exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal en date du 2 août 2016 ainsi complété.

27/09/2016 / N° 53-1 / 7 Finances / 7.1.1 Budgets
DM1 budget principal 197-01
Ajustements budgétaires

Il est proposé d'approuver les ajustements budgétaires suivants sur le budget principal.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
6135 location Algéco 4,5 mois	4300,72	7381 ajustement droits de mutation	-2780,76
012 frais de personnel et mise à disposition	12500,00	74831 fonds national TP	2025,00
		6419 aides à l'emploi	6000,00
		74741 participation communes frais scolarité	11556,48
TOTAL FONCTIONNEMENT	16800,72		16800,72

INVESTISSEMENT			
951-2313 travaux école élémentaire	25860,47	1381 DETR complément	6767,10
902-2313 travaux salle polyvalente			
électricité 1ère tranche	7941,60	1383 Hérault énergies	12000,00
méniseries 2e tranche	20712,00		
907-2313 complément travaux de bâtiments	2000,00	1641 emprunt long terme	31589,48
907-2188 équipement divers	5000,00	1678 emprunt court terme tva	8942,49
		024 complément cessions foncières	2215,00
TOTAL INVESTISSEMENT	61514,07		61514,07

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
 - APPROUVE les ajustements budgétaires ainsi présentés.

27/09/2016 / N° 54-2 / 7 Finances / 7.1.1 Budgets
Approbation avenant n° 1 convention Hérault Energies
Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité

Un accord de principe a été donné à Hérault Energies pour participer à la consultation engagée pour les tarifs bleus « éclairage public » afin de bénéficier des meilleurs prix de marché dans le cadre d'un nouvel accord cadre relatif à la fourniture d'électricité et de services associés pour l'éclairage public.

M. le Maire propose de signer l'avenant n° 1 à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
 - APPROUVE les dispositions de l'avenant ainsi présenté.
 - AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 et tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

27/09/2016 / N° 55-3 / 4 Fonction publique / 4.1.6 délibération personnel
Convention d'adhésion CDG34 médecine préventive

M. le Maire propose d'approuver la nouvelle convention relative aux modalités d'intervention du pôle médecine préventive du CDG 34 auprès de la commune de Claret (projet convention en annexe).

Le CDG 34 a réorganisé son service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2017. Les principaux changements sont les suivants :

- nouvelle sectorisation des lieux de visites médicales : pour Claret, le lieu sera St Mathieu-de-Trévières
- locaux adaptés aux entretiens médicaux
- création de binômes : médecin de prévention et infirmier(e) en santé au travail
- nouvelle compétence : recrutement de psychologues du travail et ergonomes
- changement de mode de facturation : à l'acte et non cotisation sur la masse salariale

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention ainsi présentée.
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

27/09/2016 / N° 56-4 / 6 Libertés publiques et pouvoir de police / 6.1. pouvoir de police
Convention SACPA fourrière animale de Béziers

M. le Maire propose de renouveler la convention avec la SACPA, pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 reconductible trois fois par période de 12 mois.

Le prestataire intervient notamment pour :

- la capture et la prise en charge des animaux divagants, dangereux ou blessés ;
- le ramassage des animaux décédés

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention ainsi présentée.
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

27/09/2016 / N° 57-5 / 3 Domaine et patrimoine / 3.1.1 acquisitions
Acquisition foncière Chemin du Bouyssier et chemin du Mas blanc

M. Philippe TOURRIER rappelle que les travaux de viabilité du lotissement « les Florettes » sont achevés.

Il est proposé d'approuver la cession gratuite de M. Mme Marc Ferrand propriétaires des parcelles cadastrées E 1901 et 1902 d'une superficie totale de 172 m² au profit de la commune de Claret, pour la réalisation d'équipements publics : élargissement de la voie, espace vert public.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la cession ainsi présentée.
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte notarié et tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

27/09/2016 / N° 58-6 / 3 Domaine et patrimoine / 3.6.1 délibérations locations
Révision des loyers

Cabinet orthophoniste – atelier souffleur de verre

M. le Maire propose de réviser les loyers selon l'Indice de Référence des Loyers comme suit :

	2015	2016
--	------	------

IRL du 2^{ème} trimestre 2016 = 125.25
pour mémoire 2^{ème} trimestre 2015 = 125.25

Budget principal

cabinet orthophoniste

à compter du 1^{er} septembre 2016

	280,20 €	280.20 €
--	----------	----------

En raison de la stabilité de l'Irl, la révision n'entraîne pas d'augmentation du prix des loyers.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE de la révision des loyers ainsi présentée.